
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2024.

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le quatorze juin deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK (départ à 20h46, absent de la délibération n°160.06.2024 à n°167.06.2024), Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Amandine MARTINEZ (départ à 20h46, absente de la délibération n°160.06.2024 à n°167.06.2024), Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA (arrivée à 20h24, absente de la délibération n°148.06.2024 à n°151.06.2024), M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Laura BELLOIS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Claude MATHON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

149.06.2024 FINANCES/REGIES**TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2024/2025**

Résumé :

Lors du conseil municipal du 15 juin 2023, il a été voté les tarifs des services municipaux pour l'année 2023-2024 et certains tarifs ont été modifiés par délibérations du conseil municipal du 14 décembre 2023 et du 4 avril 2024.

L'objet de cette délibération est la mise à jour des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

Enjeux et objectifs :

Compte tenu de l'augmentation des charges supportées par le budget communal (augmentation légale des salaires des agents et inflation des achats, dont les fournitures et la restauration municipale), il est proposé une augmentation de l'ensemble des tarifs périscolaires et extrascolaires de 3 % à compter du 1^{er} septembre 2024, à l'exception des cours de comédie musicale, s'agissant d'une nouvelle activité proposée à la rentrée 2023 (tarifs cours de danse inchangés également, pas d'activité en 2023/2024).

Les élèves issus des classes orchestres bénéficient désormais du tarif atelier (26 élèves en 2023/2024) afin de leur faciliter l'accès à l'enseignement artistique.

Concernant l'annexe 3 et les locations d'emplacements pour les commerces du village de Noël, il est ajouté le forfait « 3 ou 2 jours » au tarif de 2 jours.

Impacts financiers :

La recette supplémentaire annuelle pour la ville est estimée à 36.000 €.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°133.06.2023 du 15 juin 2023 concernant la tarification des services municipaux pour l'année 2023-2024,

VU les délibérations n°247.12.2023 en date du 14 décembre 2023 et n°080.04.2024 en date du 4 avril 2024 relatives aux modifications de la tarification des services municipaux pour l'année 2023-2024,

VU l'avis favorable à la majorité (abstention de M. Benseddik du groupe de l'opposition « Réussir Osny ») de la commission plénière du 10 juin 2024,

CONSIDERANT l'exposé des motifs par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT les annexes 1, 2 et 3 à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A LA MAJORITE votes contre du groupe de l'opposition "Réussir Osny"

Article 1 :

D'APPROUVER l'application des nouveaux tarifs ci-annexés à compter du 1er septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 soit jusqu'au 31 août 2025.

Article 2 :

D'APPROUVER les annexes à la délibération, comprenant l'ensemble des éléments détaillés applicables à la tarification.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 20 juin 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024
Publication : 25/06/2024

Annexe 1 à la délibération relative à la tarification des services communaux - activités soumises à quotient familial

Définition des bornes retenues pour l'application du nouveau système tarifaire :

- la borne inférieure à 420 représente des revenus mensuels comparables à un SMIC pour une famille de trois personnes (un parent et deux enfants ou deux parents et un enfant)
- la borne supérieure à 1520 représente des revenus mensuels comparables à plus de trois SMIC pour une famille de trois personnes (un parent et deux enfants ou deux parents et un enfant)

Structures	Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 %	Tarif applicables aux dépassements d'horaires	Conditions tarifaires particulières
Ecole de danse	1 cours éveil - initiation ou baby danse	Année	167,65 €	Tarif = QF x 0,080054 + 134,027090	255,71 €	357,99 €	Sans objet	Sans objet
	1 cours enseignement chorégraphie et artistique - comédie musicale ou classique ou jazz ou danse bien être	Année	195,60 €	Tarif = QF x 0,093354 + 156,391090	298,29 €	417,61 €	Sans objet	Sans objet
	2 cours enseignement chorégraphie et artistique - comédie musicale ou classique ou jazz ou danse bien être	Année	252,70 €	Tarif = QF x 0,120636 + 202,032727	385,40 €	539,56 €	Sans objet	Sans objet
Ecole de Musique	3 cours enseignement chorégraphie et artistique - comédie musicale ou classique ou jazz ou danse bien être	Année	319,40 €	Tarif = QF x 0,151858 + 255,315684	486,90 €	681,66 €	Sans objet	Sans objet
	Formation musicale ou éveil musical ou jardin musical	Année	93,21 €	Tarif = QF x 0,05308208 + 70,92036881	151,61 €	272,90 €	Tarif applicable aux dépassements d'horaires	Conditions tarifaires particulières
	Instrument ou MAO sans formation musicale	Année	158,93 €	Tarif = QF x 0,07588216 + 127,0581776	242,40 €	436,32 €	Sans objet	Sans objet
Service périscolaire	Instrument ou MAO avec formation musicale ou éveil musical	Année	216,51 €	Tarif = QF x 0,10315862 + 173,1791427	329,98 €	593,96 €	Sans objet	Sans objet
	2 instruments ou 1 instrument + MAO avec ou sans formation musicale	Année	315,28 €	Tarif = QF x 0,150277 + 252,16666	480,59 €	865,06 €	Sans objet	Sans objet
	Location instrument	Année	120,72 €	Tarif = QF x 0,0607597 + 95,19653254	187,55 €	337,59 €	Sans objet	Sans objet
Service périscolaire	Atelier ensemble orchestre et élèves issus des classes orchestres	Année	53,92 €	Tarif = QF x 0,0266667 + 42,72009254	83,25 €	149,85 €	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 % sauf restauration pour les enfants avec PAI alimentaire	Conditions tarifaires particulières
	Restauration scolaire	Jour	1,73 €	Tarif = QF x 0,00412	6,26 €	8,76 €	Sans objet	Tarif majoré de 50 % si pas de réservation ou en cas d'une inscription hors délai
	Restauration scolaire avec PAI alimentaire	Jour	1,49 €	Tarif = QF x 0,0028737 + 0,28652643	4,65 €	4,65 €	Sans objet	Sans objet
Service périscolaire	Accueil matin	Jour	1,21 €	Tarif = QF x 0,000721 + 0,90228	2,00 €	2,80 €	Sans objet	Sans objet
	Etude ou accueil du soir	Jour	1,77 €	Tarif = QF x 0,00104854 + 1,33113389	2,92 €	4,09 €	7,5 € à partir de 19h par tranche de 15 minutes commencées	étude ou accueil du soir : Tarif majoré de 100 % si pas de réservation ou en cas d'une inscription hors délai
	Accueil post étude	Jour	0,89 €	Tarif = QF x 0,00052427 + 0,66556643	1,46 €	2,04 €	Sans objet	Sans objet

Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 %	Tarif applicable aux dépassements d'horaires	Conditions tarifaires particulières
Mercredi et vacances journée	Jour	3,78 €	Tarif = QF x 0,01047716 - 0,62062135	15,30 €	21,42 €		Mercredi et vacances : Tarif de 100 % si pas de réservation ou cas d'une inscription hors de la tranche de 15 minutes commencées
Mercredi et vacances journée avec PAI alimentaire	Jour	3,26 €	Tarif = QF x 0,00929781 - 0,64009762	13,49 €	18,89 €		
Mercredi et vacances 1/2 journée	1/2 journée	2,36 €	Tarif = QF x 0,00654462 - 0,39027627	9,56 €	13,38 €		
Mercredi et vacances 1/2 journée avec PAI alimentaire	1/2 journée	2,05 €	Tarif = QF x 0,00580508 - 0,38859016	8,44 €	11,82 €		
Autres tarifs							
Classe découverte ou séjour avec nuit	Jour	19,55 €	Tarif = QF x 0,02722908 + 8,11302881	49,50 €	69,30 €		
Classe découverte ou séjour sans nuit	Jour	8,54 €	Tarif = QF x 0,009064 + 4,73182	18,51 €	25,91 €		
Stage sports loisirs	Jour	7,37 €	Tarif = QF x 0,01386689 + 1,55043016	22,63 €	31,68 €		
Tarif du repas pour les enseignants	Jour						Tarif unique de 6,66 € par repas

Nota Bene : les formules sont présentées avec au maximum six décimales afin de faciliter la lecture. Le traitement informatique des calculs pourra faire intervenir plus de décimales lorsqu'elles existent.

Annexe 2 à la délibération relative à la tarification des services communaux - activités vie des quartiers et centres sociaux

Adhésion annuelle valable du 1er septembre au 31 août : 5€/personne
Famille : adhésion plafonnée à 15€

Activités des services jeunesse et vie des quartiers	Osnyssois				Non Osnyssois
	Autres prestations	Week-end familiaux	Sorties supérieures à 200km (aller-retour) sans prestation payante	Pique-nique et repas	Toutes prestations
Prestation et visite culturelle					
25% du cout de la prestation TTC*	45% du cout de la prestation TTC*	Groupe 5 5€/jour et par personne	Groupe 4 4€/jour et par personne	Groupe 1 1€/jour et par personne	75% du cout de la prestation TTC*

* montant arrondi au groupe de tarif le plus proche

* transport et encadrement pris en charge par la ville

Groupe	Tarif
Groupe 1	1,00 €
Groupe 2	2,00 €
Groupe 3	3,00 €
Groupe 4	4,00 €
Groupe 5	5,00 €
Groupe 6	8,00 €
Groupe 7	10,00 €
Groupe 8	12,00 €
Groupe 9	15,00 €

ANNEXE 3 : tarifs fixes culturels, animations, locations de salles et objets promotionnels

Spectacles		
	Tarif plein €	Tarif réduit* €
Tarif A	30	22
Tarif B	26	18
Tarif C	22	15
Tarif D	18	12
Tarif E	13	9
Tarif F	7	5
Tarif Osnysois (pour les spectacles hors Osny dans le cadre de partenariat)	10	5
Tarif accompagnateur (pour les parents d'enfant participant à un projet pédagogique)	5	5

Tarif A : pour les spectacles dont le coût d'achat est supérieur à 14 000 €

Tarif B : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 10 000 € et 14 000 €

Tarif C : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 8 000 € et 10 000 €

Tarif D : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 5 000 € et 8 000 €

Tarif E : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 2 000 € et 5 000 €

Tarif F : pour les spectacles dont le cout d'achat est inférieur à 2 000 €

* Le tarif réduit concerne les jeunes de – de 25 ans, les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les adhérents des festivals et salles partenaires (uniquement sur des spectacles signalés dans ce cadre de partenariat) ainsi que les adhérents au réseau des bibliothèques de la communauté d'agglomération (sur présentation de la carte).

Tarifs des spectacles scolaires	
	Tarif unique €
Écoles osnysoises	2
Écoles non osnysoises	4,50

Carte d'adhésion cinémas et spectacles	
Cartes solo et tribu donnant droit au tarif réduit sur tous les spectacles et les séances de cinéma	
	Tarif unique €
Carte solo (pour 1 personne)	16
Carte tribu (pour 1, 2, 3 ou 4 personnes)	25

Animations culturelles		
	Tarif plein €	Tarif réduit* €
Cinéma simple	4,5	2,5
Cinéma avec animation (concert, apéro, etc...)	10	10
Atelier cinéma, créatif ou culturel	2	2
Ateliers et activités de loisirs (manège, patinoire, poney...)	2	

* Le tarif réduit concerne les jeunes de – de 25 ans, les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les adhérents des festivals et salles partenaires (uniquement sur des spectacles signalés dans ce cadre de partenariat).

Salon du Val de Viosne	
	Tarif unique €
Droit d'accrochage	25
Vente du catalogue	5

Emplacements pour les manifestations

Fête de la Musique ou concerts

Emplacement pour food-truck sucré ou boissons	30 €
Emplacement pour food-truck salé/sucré	40 €

Fête nationale

Emplacement pour food-truck sucré ou boissons	40 €
Emplacement pour food-truck salé/sucré	50 €

Saint Fiacre ou fête similaire

Tente 3m x3m ou petit chalet	25 €
Emplacement nu de 3 mètres linéaires	10 €
Food-truck	25 €

Brocante

Le mètre linéaire pour un Osnysois	5 €
Le mètre linéaire pour un non-Osnysois	10 €
Food-truck ou stand alimentaire	20 €

Forum des associations

Food-truck	15 €
Tente 3m x 3m	15 €

Village de Noël / par jour

Emplacement nu forfait pour 5 mètres	20 €
Tente 2m x 3m	30 €
Tente 3m x 3m	40 €
Chalet 2,40m x 3m	50 €
Chalet 5m x 3m	70 €
Emplacement en intérieur 1m50	60 €
Food-truck	50 €

NB : pour 3 ou 2 jours de réservation, sera appliqué le tarif de 2 jours.

Conditions tarifaires de réduction et d'exonération sur les manifestations (hors Forum des associations pour les clubs et associations) :

- un tarif réduit pour les commerces osnysois : 50% du tarif applicable ;
- un tarif réduit pour les associations (hors associations caritatives): 50% du tarif applicable, avec un montant total plafonné à 100 € ;
- une exonération pour les établissements scolaires, les associations osnysoises à but caritatif et les partenaires offrant une contrepartie gratuite sur l'événement auquel il participe (prise en charge d'atelier, prêt de matériel, décoration, services ...).

Alimentation	
	Tarif unique €
Consigne verre réutilisable	1
Café, thé, chocolat	1
Eau gazeuse	1
Soda, cidre	1,5
Bière	2

Vin au verre	2
Bouteille de vin rouge, blanc ou rosé	8
Desserts (part de tarte ou gâteau)	2
Friandises, barres chocolatées	1
Snack (sandwich, frites...)	3
Assiette (plat unique, assiette apéritive charcuterie/fromage...)	6
Formule (plat + dessert + boisson)	9

Location de salles				
	Week-end €	Semaine €	Vin d'honneur €	Séminaire & formation* €
Château de Grouchy				
Bibliothèque	700	560	350	500
Fumoir	700	560	350	500
Salle à manger	1 620	1 300	810	1 000
Forfait 3 salles (Bib., Fum., SàM)	2 620	2 220	1 310	1 700
C. Gourmelen				1 200
Forfait 4 salles				3 900
Espace François Villon	360			
Forum des arts et des loisirs				
Associations d'Osny (prêt gracieux 1 fois/an)	720			
Association hors Osny	1 800			
Entreprises	3 600			
Foyer de la Belle Époque	360			
Maison des Associations	200			

*Séminaire & formation : uniquement pour les entreprises, en semaine et en journée.

Cautions

Château de Grouchy et Forum des arts et des loisirs = 835 €

Espace François Villon, Foyer de la Belle Époque et Maison des associations = 512 €

Facturation du ménage

Tous les locataires doivent faire le ménage des salles louées. Si le ménage n'a pas été réalisé, les montants suivants seront facturés :

- 100 €/heure pour la bibliothèque ou le fumoir
- 120 €/heure pour la salle à manger, l'espace François Villon, le Foyer de la Belle Époque et la Maison des associations
- 90 €/heure pour les cuisines de toutes les salles
- 150€/heure pour la salle Christian Gourmelen
- 200 €/heure pour le Forum, les 3 salles du château
- 400 €/heure pour les 4 salles du château

Paiement des locations

Pour les particuliers, le versement d'un acompte de 20% est obligatoire lors de la signature de l'acte d'engagement (par chèque, espèces, virement ou carte bleue).

Le solde de la location est à verser obligatoirement 1 mois avant la date de location.

Pour les entreprises, le paiement de la location doit se faire en intégralité à la réservation et par chèque ou virement bancaire.

Pour le Forum des arts et des loisirs, le tarif comprend la salle de spectacles avec ou sans gradins (tables et chaises sur place), la mise à disposition d'un gardien ou d'un régisseur et la possibilité d'utiliser la cuisine.

Conditions de remboursement en cas d'annulation

Les arrhes versées ne seront pas restituées en cas d'annulation sauf en cas de force majeure (pandémie, maladie, accident...) dûment certifiés.

Objets promotionnels	
	Prix de vente €
Livre 30 ans	10

Certains livres peuvent être offerts gracieusement à des personnalités, lors de différentes manifestations organisées par la ville, à des associations ou à des écoles osnysoises.

Modalités de perception des recettes

Les recettes de la vente des places de spectacle, cinéma, cartes d'adhésion pourront se faire en espèces, chèque et carte bleue en mairie, au Forum des arts et des loisirs ou sur le site internet osny.fr via la solution de billetterie en ligne. Elles seront encaissées par le service culturel.

Les recettes liées à l'alimentation pourront se faire en espèces, chèque et carte bleue sur le lieu de la manifestation. Elles seront encaissées par le service culturel, vie associative et événements.

Les locations de salles pourront être encaissées en espèces (dans la limite de 300 €), chèque virement et carte bleue. Les recettes pour les salles du château de Grouchy et l'espace François Villon seront encaissées par le service communication-relations publiques et les recettes pour le Forum, le Foyer de la Belle Époque et la Maison des associations seront encaissées par le service culturel, vie associative et événements.

Les recettes de la vente d'objets promotionnels seront encaissées en chèque, espèces ou carte bleue par le service communication-relations publiques.

Les emplacements seront encaissés par virement bancaire, par chèque, espèces ou carte bleue et les ateliers par carte bancaire, chèque ou espèces.